

Erratum

Dans l'avis public
« PROGRAMME DÉCENNAL
DE DRAGAGE AUX INSTALLATIONS
PORTUAIRES DE PORT-CARTIER PAR
ARCELORMITTAL INFRASTRUCTURE
CANADA S.E.N.C. »,
publié le 13 mars 2019
à la page 30, la date présentée
au 4^e paragraphe est erronée.

Il aurait dû être écrit : Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 12 avril 2019, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet mentionnée précédemment. (http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-02-316)